

**CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REALISATION
DES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES
DANS LE CADRE DU MANDAT DE TRAVAUX DU RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS DE DRAVEMONT et JOLIOT-CURIE A FLOIRAC**

AVENANT FINANCIER N°1 A LA CONVENTION

ENTRE

La VILLE DE FLOIRAC, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, autorisé [par la délibération n°... en date du ... reçu en Préfecture le ...](#)

Ci-après désigné « la Ville »

Et

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Alain ANZIANI, autorisé [par délibération du Conseil de Métropole n°... en date du ... reçue en Préfecture le...](#)

Ci après désignée « Bordeaux Métropole »

La Ville de Floirac et Bordeaux Métropole ci-après collectivement désignées par « les Parties »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Bordeaux Métropole (BM) a compétence pour le pilotage des projets de renouvellement urbain (PRU) qui relèvent des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM). Ces opérations concernent les territoires prioritaires de la politique de la ville, dont les quartiers de Dravemont et Joliot-Curie.

BM est également maître d'ouvrage des projets d'aménagements d'espaces publics prévus dans le plan guide du PRU. La réalisation de ces espaces publics est confiée pour partie par délégation de maîtrise d'ouvrage à ARTELIA et SETEC Organisation.

Le périmètre du projet couvre des domanialités relevant à la fois du domaine public de la Ville et du domaine public de Bordeaux Métropole, et même dans le cas d'un espace situé sur le

domaine public métropolitain (espace dédié à tout mode de déplacement) certains ouvrages peuvent relever d'une compétence Ville (ex : équipements d'éclairage public).

Ainsi, dans le cadre de ce projet commun, pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisée par l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique. Bordeaux Métropole a ainsi été désignée comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble du projet par la convention signée le 4 janvier 2021 applicable aux espaces publics confiés par mandat de maîtrise d'ouvrage et la convention signée en application de la délibération de Bordeaux Métropole du 26 septembre 2016 pour les espaces publics portés par Bordeaux Métropole.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage prévoit que les modalités de prise en charge entre la Ville et Bordeaux Métropole soient précisées ultérieurement dans le cadre d'un avenant financier à la convention.

Dans le cadre de l'avenant ci-après, le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) comme ensemble d'opérations d'espaces publics est désigné par le terme « Projet » et les espaces publics individuellement par « Opérations ».

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de suivi et d'actualisation des coûts du projet, ainsi que le calendrier des remboursements.

ARTICLE 2 - SUIVI ET ACTUALISATION DES COÛTS DE L'OPERATION

Le montant des travaux des espaces publics est estimé à **17 177 392 € HT** (stade préprogramme, valeur janvier 2021), selon la répartition jointe en annexe.

2-1 : Evolution des coûts

Cette estimation est définie au stade préprogramme. Le montant des charges à supporter par les 2 parties pourra être revu, à la hausse comme à la baisse, pour prendre en compte les aléas résultants de la réalisation du projet, à savoir :

- Les modifications éventuelles du programme ou du périmètre des opérations prises en charge ;
- La réalisation des éléments de mission conception des marchés de maîtrise d'œuvre (études préalables, puis établissement du coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté en phase Avant-Projet) ;

- Les éventuels écarts de prix constatés au moment de l'attribution des marchés, les évolutions de prix consécutifs à d'éventuels avenants financiers ou résultant des révisions de prix ;
- Les variations de quantités, constatées au Décompte Général et Définitif (DGD) ou découlant d'une Demande de Rémunération Complémentaire émanant des entreprises.

Bordeaux Métropole en informera la Ville annuellement et en fonction de ses compétences.

Un avenant à la présente convention sera conclu si le coût total du projet, inscrit dans la convention ou son avenant le plus récent, évolue d'au moins 10%, soit au 01/01/2022 plus ou moins **1 717 739 €**. Bordeaux Métropole informera la ville de l'éventualité d'un avenant au plus tard en décembre de l'année N-1.

2-2 : Bilan annuel

Les coûts seront actualisés annuellement lors du bilan annuel du projet. Bordeaux Métropole ou son mandataire produiront annuellement un tableau d'avancement des travaux et de la réalisation financière attesté par son comptable public.

2-3 : Arrêt définitif des coûts

Les coûts seront actualisés en fin de projet au regard des bilans des sommes réalisées et des états signés par le comptable public. Ces coûts feront l'objet d'une régularisation entre Bordeaux Métropole et la commune. Un solde définitif après liquidation des DGD et bilan des sommes réalisées feront l'objet d'un avenant à la convention, afin de régulariser et entériner l'arrêt des comptes entre les deux parties.

ARTICLE 3- CALENDRIER DE REMBOURSEMENT

Bordeaux Métropole fait l'avance et assure la liquidation des dépenses de tout le projet. Elle ne percevra pas de rémunération pour les missions relevant de sa propre maîtrise d'ouvrage.

La ville remboursera 90% des sommes qu'elle doit à la Métropole annuellement sur la base du tableau d'avancement prévu à l'article 2-2 sur la base d'un titre de recette émis par Bordeaux Métropole. Elle procèdera au remboursement du solde à l'achèvement du projet, sur présentation de l'état des travaux exécutés et d'un récapitulatif des dépenses exposées, repris dans le cadre de l'avenant prévu à l'article 2-3.

Si la ville souhaite résilier la convention, conformément à l'article 11 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, elle devra au préalable s'acquitter des sommes dues pour les travaux engagés dans le cadre d'un marché.

Le calendrier prévisionnel de remboursement est prévu en annexe 2 et sera actualisé dans chaque avenant à la convention financière.

ARTICLE 4- DATE D'EFFET ET DUREE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature.

Le terme de la convention intervient au moment de la levée des dernières réserves correspondant aux espaces publics réalisés dans le cadre du renouvellement urbain et le paiement de la participation de la Ville sur la base des travaux réellement exécutés sur l'aménagement desdits espaces publics.

Fait le à

En deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Floirac,

Le Maire

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président

ANNEXE 1 : MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Objet	Maîtrise d'ouvrage	Source chiffrage	Montant global estimé € HT (y/c aléas de 15% pour les montants travaux)	Part BM	Part Ville
FLOIRAC / DRAVEMONT					
OUEST - Rue Dubedout (SC 1)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	842 080 €	704 821 €	137 259 €
OUEST - Rue Molière (SC 2)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	408 396 €	341 828 €	66 569 €
OUEST - Rue Corneille (SC 3)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	415 593 €	347 851 €	67 742 €
OUEST - Rue Blaise Pascal (SC 4 + 10 +11 + 15)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	1 122 213 €	939 293 €	182 921 €
OUEST - Rue Equipement majeur (SC 12A + 17 + démolition)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	1 794 369 €	1 501 887 €	292 482 €
CENTRE - Rue Jules Verne (SC 6)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	461 511 €	386 285 €	75 226 €
CENTRE - Rue Salvador Allende (SC 21A + 21B)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	378 739 €	317 004 €	61 734 €
CENTRE - Rue entre P+R et ANCT	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	100 243 €	83 903 €	16 340 €
EST - Rue Colette (SC 7)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	334 150 €	279 684 €	54 466 €
EST - Rue Rue Voltaire (SC 8)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	599 607 €	501 871 €	97 736 €
EST - Rue Mauriac (SC 9)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	80 047 €	66 999 €	13 048 €
EST - Parc du Rectorat (SC 10)	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	694 187 €	0 €	694 187 €
Aléas	SETEC	tableau suivi Setec janv. 22	1 084 670 €	907 869 €	176 801 €
EST OUEST - parvis de l'école + rue Peguy (SC 14+5)	PTRD	chiffrage EP Ruelle	1 264 540 €	1 058 420 €	206 120 €
EST OUEST - mail et parvis équipement majeur (SC 12B + 12C + 12D)	PTRD	synthèse Ruelle av.21	1 042 516 €	872 586 €	169 930 €
EST OUEST - nouvelle voie et parvis devant commerces (SC 13)	PTRD	chiffrage EP Ruelle	422 865 €	353 938 €	68 927 €
TOTAL			11 045 726 €	8 664 238 €	2 381 488 €
FLOIRAC / JOLIOT CURIE					
Avenue René Cassagne	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	415 000 €	347 770 €	67 230 €
Création d'une voie entre la rue Berthelot et J. Jaurès	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	100 000 €	83 800 €	16 200 €
Réaménagement de la rue J. Jaurès	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	400 000 €	335 200 €	64 800 €
Réaménagement de la rue Latimier	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	120 833 €	101 258 €	19 575 €
Réaménagement du chemin Richelieu	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	230 000 €	192 740 €	37 260 €
Création de la desserte du Midi vers chemin Richelieu	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	100 000 €	83 800 €	16 200 €
Requalification rue Alfred Giret avec bande sportive	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	1 605 000 €	1 344 990 €	260 010 €
Cours Gambetta prolongé pour raccordement à Salengro	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	1 825 833 €	1 530 048 €	295 785 €
Réaménagement Salengro	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	250 000 €	209 500 €	40 500 €
Solution compensatoire	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	125 000 €	104 750 €	20 250 €
Aménagement de l'îlot Carmen dont Jardins partagés	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	530 000 €	444 140 €	85 860 €
Dévoiemement réseaux Floirac et travaux provisoires	Artelia	tableau suivi Artelia nov. 21	430 000 €	360 340 €	69 660 €
TOTAL			6 131 666 €	5 138 336 €	993 330 €
TOTAL CONVENTION CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE			17 177 392 €	13 802 574 €	3 374 818 €

033-213301674-20220502-220502-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2022

ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DE REMBOURSEMENT

			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL TTC € courants
FLOIRAC	DRAVEMONT	TOTAL	2 055 €	263 001 €	723 374 €	1 652 539 €	507 163 €	281 210 €			3 429 343 €
		Frais MOA (10%)	- €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	45 779 €			285 779 €
		Frais MOE (10%)	2 055 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	43 723 €			285 778 €
		Travaux	- €	143 001 €	603 374 €	1 532 539 €	387 163 €	191 708 €			2 857 786 €
	JOLIOT CURIE	TOTAL		16 417 €	356 388 €	457 070 €	457 070 €	114 267 €			1 401 212 €
		Frais MOA (10%)		- €	28 512 €	40 306 €	40 306 €	10 076 €			119 200 €
		Frais MOE (réels)		16 417 €	42 756 €	13 708 €	13 708 €	3 427 €			90 016 €
		Travaux		- €	285 120 €	403 056 €	403 056 €	100 764 €			1 191 996 €
Somme à inscrire au budget (90% de l'avance en année N+1, solde à la fin de l'opération)				1 850 €	251 477 €	971 786 €	1 898 648 €	867 809 €	355 930 €	483 055 €	